

בס"ד

LA VOIE À SUIVRE

NO 276

REEH

27 AV 5763 • 23.08.03

PUBLICATION

HEVRAT PINTO

www.hevratpinto.org

SOUS L'ÉGIDE DE

RABBI DAVID H. PINTO שליט"א

11, RUE DU PLATEAU 75019 - PARIS

TEL: 01.42.08.25.40 - FAX: 01.42.08.50.85

20 BIS, RUE DES MURIERS 69100 - VILLEURBANNE

TEL: 04.78.03.89.14 - FAX: 04.78.68.68.45

RESPONSABLE DE PUBLICATION: HANANIA SOUSSAN

Garde ta langue !

Ceux qui perdent leurs droits

Quand l'homme arrive devant le Tribunal céleste, on ouvre devant lui le livre où sont inscrits tous les actes qu'il a accomplis pendant sa vie. Au jour du bilan, beaucoup de gens trouveront que dans leur livre sont inscrits en leur faveur, à leur grande surprise, des bonnes actions qu'ils n'ont jamais faites, et on leur répondra : «Ce sont les mérites qui ont été enlevés aux gens qui ont mal parlé de vous, et qui par conséquent vous ont été attribués». A l'inverse, ces gens trouveront que leurs mérites ont été perdus et effacés du livre, et on leur dira que «vos bonnes actions ont été portées au mérite de ceux dont vous avez dit du mal». De la même façon, il y aura des gens qui trouveront que dans le livre sont inscrites de mauvaises actions qu'ils n'ont jamais commises, et à eux aussi on dira que «ce sont les fautes des autres dont vous avez dit du mal, par conséquent elles vous ont été attribuées.»

Hachem est la source de la bénédiction

(par Rabbi David Hanania Pinto שליט"א)

Le verset dit (11, 26, 27, 28) : «Vois, Je mets devant toi aujourd'hui la bénédiction et la malédiction. La bénédiction, quand vous obéirez aux mitsvot de Hachem votre D. ... et la malédiction si vous n'obéissez pas aux mitsvot de Hachem votre D. ...» En examinant ces versets, nous constatons à la fois les questions qu'ils soulèvent et la morale que nous pouvons en tirer.

D'abord, le verset commence au singulier, «vois», et il continue et se termine au pluriel, «vous donne», et non pas «te donne». Deuxièmement, pourquoi le verset doit-il dire que Hachem nous donne la malédiction ? S'il nous donne la bénédiction quand nous observons Ses mitsvot, nous pouvons en déduire le contraire, que si nous n'observons pas les mitsvot, alors viendra sur nous le contraire de la bénédiction, donc pourquoi le verset doit-il le dire explicitement ? Et troisièmement, la condition de la bénédiction ne ressemble pas à la condition de la malédiction. Pour la malédiction, le verset dit «Et la malédiction si vous n'obéissez pas», etc., donc pour la bénédiction il aurait dû dire «si vous obéissez» et non «quand vous obéirez», ce qui implique une certitude que vous recevrez la bénédiction !

Nous pouvons apprendre de ces versets combien Hachem est bon et fait du bien à Ses créatures, comme le dit le Ramak, «Celui qui est bon a l'habitude de faire du bien», et que de Lui ne viendra jamais le mal, mais uniquement le bien pour les hommes. Dans la nature des choses, chacun désire que sa vie se déroule tranquillement. On ne trouve presque pas sur terre quelqu'un qui aspire aux épreuves, qui voudrait que Hachem lui envoie des malheurs et des souffrances. Nous prions également pour cela tous les jours en disant «ne nous met pas dans l'épreuve». Et s'il arrive par malheur qu'une certaine épreuve advienne à l'homme, ou un problème quelconque, il perd immédiatement sa sérénité et se met à dire : «Je ne suis pas capable de surmonter cela ! Cela me gâche la vie ! Comment pourrais-je continuer à vivre de cette façon ?» Alors sa vie devient complètement confuse, au point que sa confiance en Hachem s'affaiblit. Mais par ailleurs, tout homme quel qu'il soit doit savoir que Hachem n'envoie pas une épreuve à quelqu'un qui n'est pas capable de la supporter. Comme l'ont déjà dit les Sages dans l'explication du verset «Il répand la neige comme la laine», si Hachem donne à l'homme la neige et le gel, il lui donne également en contrepartie la laine pour se couvrir et se réchauffer. Et s'il se produit quelque malheur ou quelque épreuve, Hachem sait que cette personne est capable de les surmonter, et même de continuer à Le servir de tous ses 248 membres et 365 nerfs.

De plus, il arrive souvent que l'homme soit assailli d'épreuves, et qu'à première vue il ait l'impression que ce sont des malédiction qui fondent sur lui. Loin d'être des bonnes choses, c'est une espèce de malédiction qui vient sur lui parce qu'il ne s'est certainement pas montré digne de l'amour de D.. Ce n'est pas vrai non plus ! Il faut savoir que même les choses qui paraissent une espèce de malédiction ne sont qu'une bénédiction. C'est-à-dire que Hachem n'amène pas de malédiction sur l'homme, et s'il lui arrive des malheurs et des épreuves, il doit comprendre que Hachem ne veut que son bien, comme le dit l'enseignement «tout ce que fait Hachem, tout est

pour le bien», car de Hachem ne peut pas sortir le mal mais uniquement le bien. Par conséquent, cette chose qui nous apparaît comme une malédiction n'est qu'une bénédiction de Hachem. Et en y faisant attention, nous verrons que tout cela figure dans les versets que nous avons cités.

La Torah dit «Je mets devant toi aujourd'hui la bénédiction et la malédiction». Cela signifie que même ce que vous croyez être une malédiction, n'est qu'une bénédiction. En effet, Hachem ne désire vous donner que la bénédiction. C'est pourquoi le verset dit sur la bénédiction «quand vous obéirez», car le Saint béni soit-Il veut vraiment vous donner tout le bon, et Il sait que nous obéirons certainement à Ses paroles et à Ses mitsvot, c'est pourquoi Il nous dit «la bénédiction quand vous obéirez», vous recevrez certainement la bénédiction, car vous obéissez à Mes paroles, et vous accomplissez les mitsvot avec perfection.

Mais si l'homme veut que la bénédiction repose sur lui, il doit faire de lui-même un «instrument apte à recevoir la bénédiction», il doit se préparer à être un réceptacle pour la bénédiction que Hachem répand sur lui. Comment y arriver ? Il faut pour cela deux conditions, qui sont également citées dans ces versets.

La première, qui est connue, est l'étude de la Torah. Quand l'homme étudie la Torah, il reçoit toutes les bénédictions citées dans la Torah, parce que la Torah elle-même est une source de bénédictions, et si l'homme l'étudie, Hachem répandra certainement sur lui une abondance de bénédictions. La deuxième condition est l'unité. Quand tous les bnei Israël sont parfaitement unis, s'aiment mutuellement, sont responsables les uns des autres, alors Hachem répand sur eux une profusion de bénédictions, et non seulement cela, mais aucun peuple ne peut leur tenir tête.

Le verset vient en témoigner en disant : «Vois, Je mets devant toi aujourd'hui la bénédiction», vois au singulier. Cela signifie que si vous êtes tous unis, alors Je mettrai devant vous, devant tous les bnei Israël, une abondance de bénédictions. De plus, quand les bnei Israël sont unis, lorsqu'il arrive un malheur à quelqu'un, l'autre vient l'encourager, il voit que le malheur n'est pas si grand, et il reprend des forces.

Mais une fois tout cela dit, nous devons prendre pleinement conscience du fait que certes, quand nous obéissons à la voix de Hachem, nous méritons les bénédictions, mais que se passera-t-il si nous ne Lui obéissons pas ? Si le verset n'avait pas souligné «et la malédiction si vous n'obéissez pas», l'homme se serait dit : «Je ferai ce que j'ai envie de faire, et rien ne m'arrivera.» Là-dessus, le verset vient souligner : si vous n'obéissez pas à la voix de Hachem, vous recevrez de Lui des malédiction, car Hachem n'abandonne pas ses exigences, comme l'ont dit les Sages : «Celui qui dit que le Saint béni soit-Il abandonne, ses entrailles seront abandonnées.»

Par conséquent, nous devons apprendre de là une façon de vivre et une leçon de morale, étudier la Torah, vivre dans l'unité, obéir à la voix de Hachem, accomplir Ses mitsvot avec perfection, ainsi nous serons des instruments qui contiennent la bénédiction, et nous mériterons les bénédictions de Hachem à jamais.

Du Moussar sur la Paracha

Tu seras affermie par la tsedaka

«Tu ouvriras certainement la main»

La Guemara raconte dans Baba Batra l'histoire du roi Monobaz qui avait distribué ses trésors et ceux de ses pères en tsedaka pendant les années de disette. Ses frères et la maison de son père vinrent le trouver pour lui dire : «Nos pères ont amassé, et ont augmenté ce qu'avaient rassemblé leurs pères, et toi tu dilapides tes biens !» Il leur répondit : «Mes pères ont amassé en bas et moi j'ai amassé en haut... mes pères ont amassé dans un endroit vulnérable, et moi j'ai amassé dans un endroit invulnérable... Mes pères ont amassé quelque chose qui ne porte pas de fruits, et moi j'ai amassé quelque chose qui porte des fruits... Mes pères ont amassé des trésors d'argent, et moi j'ai amassé des trésors d'âmes... Mes pères ont amassé pour les autres, et moi j'ai amassé pour moi-même... Mes pères ont amassé pour ce monde-ci (qui est transitoire), et moi j'ai amassé pour le monde à venir (qui est éternel).»

Grande est la tsedaka, qui abolit les mauvais décrets

On raconte sur le Ari zal qu'il était assis avec ses élèves dans le champ où était enterré le prophète Hochéa ben Bééri, et il exposait des secrets de la Torah. Au milieu de ses explications, il dit : «Dépêchez-vous de ramasser une somme d'argent pour la tsedaka, et nous l'enverrons à un certain pauvre qui est chez lui en train d'implorer Hachem. Sa voix monte jusqu'en haut et franchit tous les cieus, le Saint béni soit-Il est rempli de colère contre toute cette ville qui n'a pas pitié de lui, et j'entends qu'on a proclamé au Ciel que viendraient des sauterelles dans tous les environs de la ville de Tsefat et qu'elles détruiraient la récolte. Dépêchez-vous donc de faire cette tsedaka, peut-être que par son mérite Hachem annulera le décret.» Les disciples se dépêchèrent d'amasser une grosse somme qu'ils apportèrent chez le pauvre. Quand ils entrèrent chez lui, ils le trouvèrent assis en train de pleurer. Ils lui demandèrent pourquoi il pleurait, et il leur dit qu'il avait une cruche au moyen de laquelle il puisait de l'eau, ce qui lui permettait de faire vivre sa famille, et voici qu'aujourd'hui elle s'était cassée et qu'il n'avait pas un seul sou pour acheter de la nourriture. Immédiatement, ils lui donnèrent l'argent et il se réjouit beaucoup et les bénit. Le Ari zal leur dit : «Ne craignez rien, le décret a déjà été annulé et il n'y a aucune crainte des sauterelles, par le mérite de la mitsva de tsedaka que vous avez accomplie.» Prêtons donc nous aussi encore plus d'attention à cette importante mitsva !

Et on sait que si l'homme ne donne pas de tsedaka comme il convient, il se peut que son argent s'en aille dans d'autres frais, par exemple médicaux. C'est pourquoi il est préférable de donner de la tsedaka et de mériter la vie éternelle que de donner son argent aux médecins dans l'angoisse et le malheur. Sur le verset de notre parachah : «Ne ferme pas la main... mais tu ouvriras certainement la main», les Sages ont dit : «Au moment où un homme meurt, ses mains sont ouvertes, et c'est comme si elles disaient au monde entier : Voyez, je ne prends rien avec moi», c'est pourquoi la Torah dit : «Ne ferme pas la main envers ton frère nécessiteux, mais tu ouvriras certainement la main», car le jour viendra où tu ouvriras la main malgré toi. Il vaut donc mieux que tu l'ouvres avant, de ton vivant, pour donner la tsedaka aux pauvres, et ce sera pour toi un mérite en ce monde et dans le monde à venir.

«Vous n'agirez point comme nous agissons ici actuellement, chacun selon sa convenance» (12, 8)

Que veut-on dire habituellement par «Ne faites pas chacun selon sa convenance» ? On veut dire qu'il ne faut pas voler, pas tuer etc. Et qu'est-ce que la Torah veut dire par là ? A l'époque où les bamot étaient permises, il était permis d'offrir des sacrifices à Chilo, mais il était interdit d'avoir une bama individuelle. Le gaon Rabbi Zalman de Sokhotchov zatsal dit : «On peut voir de là la chute des générations. Autrefois, quand on disait «chacun agit selon sa convenance», cela voulait dire qu'il ne fallait pas offrir de sacrifices sur des bamot individuelles, alors qu'aujourd'hui...»

«Vous ne le mangerez pas, vous le verserez sur la terre» (12, 24)

N'est-il pas suffisant de dire de ne pas manger le sang ? Pourquoi faut-il ajouter «vous le verserez sur la terre comme de l'eau» ? Le Rav 'Haïm Kaniewski chelita dit : il y a là une allusion au fait de cachériser la viande, il faut la cachériser dans un ustensile troué et non dans un ustensile fermé. Si la viande se trouve dans un ustensile fermé au moment où on la cachérise, le sel va attirer le sang, il s'accumulera en bas et la viande le réabsorbera, et donc deviendra teref. C'est pourquoi il faut un ustensile percé : «Vous le verserez sur la terre comme de l'eau». Le Rambam écrit dans Chemoné Perakim : «Quand l'homme a l'occasion de sentir malgré lui «autre chose» (une nourriture interdite), qu'il ne dise pas «cela me dégoûte» mais qu'il dise : «je voudrais en manger, mais que faire, Hachem ne le permet pas !» En ce qui concerne les mitsvot logiques, comme le vol, il est évident que l'homme ne doit pas dire «je voudrais», mais pour une chose qui n'est pas du domaine logique, qu'il dise «je voudrais la faire, mais Hachem ne le permet pas !» C'est ainsi qu'on peut expliquer le verset «vous le verserez sur la terre comme de l'eau», en disant qu'il ne faut pas se dépêcher de jeter le sang parce que c'est dégoûtant, mais imaginer qu'on verse de l'eau. Est-ce qu'on verserait de l'eau ? Non ! Par conséquent, verse le sang comme si c'était de l'eau et que tu veuilles la boire parce que c'est bon, mais Hachem ne le permet pas.

«Quand le chemin sera trop long et que tu ne pourras pas le supporter... : tu mettras dans l'argent et tu mettras l'argent dans ta main et tu iras... que Hachem ton D. aura choisi» (14, 24-25)

Il est ici question du ma'asser cheni, que le juif doit manger à Jérusalem. Mais si le chemin est trop long, par exemple s'il habite à Tibériade, et qu'il a une vigne, que doit-il faire ? Vendre les raisins, les racheter sur l'argent, et avec cet argent acheter d'autres produits consommables à Jérusalem et les y manger en pureté. Le Yalkout HaGuershoni dit par allusion : si tu sens que le chemin est trop long, c'est-à-dire que le service de Hachem te pèse, et qu'il t'est difficile de venir au Temple, sais-tu quelle en est la source ? «car le lieu (hamakom, qui est aussi un des Noms de Hachem) est trop loin pour toi», à savoir : tu t'es écarté de Hachem, et la preuve en est dans le verset : «tu mettras l'argent dans ta main et tu iras vers le lieu (hamakom)». L'argent ne te paraît pas insupportablement lourd, et la raison de ton éloignement est apparemment : «quand le lieu (hamakom) te paraîtra lointain», à savoir Hachem...

«Quand il y aura chez toi un pauvre d'entre tes frères dans une des portes de ton pays... ne durcis pas ton cœur et ne ferme pas ta main contre ton frère pauvre. Mais tu ouvriras certainement ta main...» (15, 7, 8)

Le Yalkout Haguerchoni dit : Quand quelqu'un referme la main et ne donne pas beaucoup de tsedaka, il a l'impression que de cette façon il fait des économies pour sa vieillesse, et pour avoir quelque chose à léguer à ses enfants. Les Sages disent qu'un bébé naît avec les poings fermés, parce qu'il veut prendre le monde entier, mais que lorsqu'il quitte le monde, à ce moment-là il a les mains ouvertes, c'est-à-dire qu'il ne prend rien avec lui ! Le verset dit : «Ne ferme pas ta main», sais-tu pourquoi ? Parce que de toutes façons, à la fin, «tu ouvriras certainement ta main». Tu quitteras le monde sans rien, les mains vides... Alors donne de la tsedaka... maintenant...

«Quand vous obéirez aux mitsvot de Hachem votre D.» (11, 27)

Le Or Ha'Haïm dit qu'obéir à la Torah est un plaisir extraordinaire et une nourriture pour l'âme, ainsi qu'il est dit (Isaïe 55, 3) : «Écoutez et votre âme vivra». Celui qui sent le goût de la Torah, son âme lui dira qu'il a une lourde dette de reconnaissance envers Celui qui lui a donné un cadeau aussi merveilleux, et inutile de dire qu'il n'y a pas lieu de demander une récompense pour cela ! Car il n'y a pas de plus grande bénédiction que l'étude de la Torah. (Ech Dat)

A la lumière de la Haftarah

Toutes leurs paroles sont vraies et justes

«Je te construirai des créneaux en pur cristal, des portes en escarboucle» (Isaïe 54, 12).

Ce verset est l'une des promesses que nous a données le Saint béni soit-Il par l'intermédiaire de ses serviteurs les prophètes, qui se réaliseront dans l'avenir au moment de la délivrance. La Guemara (Baba Batra 75) raconte l'histoire de Rabbi Yo'hanan qui était en train d'expliquer que dans l'avenir, le Saint béni soit-Il apporterait des pierres précieuses et des bijoux de trente coudées sur trente, et découperait dedans dix coudées sur vingt pour les placer dans les portes de Jérusalem. L'un de ses disciples qui avait entendu cela se moqua de lui et dit : «Aujourd'hui, il est impossible de trouver une pierre précieuse de la taille d'un œuf de petit oiseau, comment pourrait-on trouver des pierres précieuses d'une pareille grandeur ?» Plus tard, ce même disciple se trouvait en bateau et vit au fond de la mer les anges du service en train de scier des pierres précieuses et des bijoux de la grandeur décrite par Rabbi Yo'hanan dans son explication. Il leur demanda : «Pour qui sont ces pierres ?» Ils répondirent : «Dans l'avenir, le Saint béni soit-Il va les mettre dans les portes de Jérusalem.» Ce disciple alla trouver Rabbi Yo'hanan et lui dit : «Donne des explications, Rabbi, cela te convient, car ce que tu avais expliqué, je l'ai vu !» Rabbi Yo'hanan lui dit : «Mauvais, si tu ne l'avais pas vu tu ne l'aurais pas cru ? Tu te moques des paroles des Sages ?» Il posa les yeux sur lui et en fit un tas d'ossements. Cette histoire nous enseigne que de toutes les promesses des prophètes, aucune parole ne tombera à terre, toute prophétie se réalisera intégralement, et nous devons le croire de tout notre cœur, car la parole de notre D. se réalisera à jamais.

«Vois, je mets devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction» (11, 26)

Le mot «vois» est au singulier, alors que «devant vous» est au pluriel. Pourquoi ?

Le 'Hatam Sofer dit que l'homme doit se considérer comme à moitié coupable et à moitié innocent. S'il fait une bonne action, il est entraîné vers le plateau des mérites, et s'il commet une mauvaise action, il est entraîné vers le plateau de la culpabilité. De plus, ce n'est pas lui seulement qu'il doit considérer ainsi, mais le monde entier ! S'il fait une bonne action, il est entraîné lui-même et le monde entier vers le plateau des mérites. S'il commet une faute, il est entraîné, lui-même et le monde entier, vers le plateau de la culpabilité (Rambam).

D'après cela, dit le 'Hatam Sofer, on comprend ce qui est écrit ici : Vois, toi l'individu, je mets devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction, et de ton acte dépend la bénédiction pour toute la communauté. Regarde-toi-même comme si le monde entier était à moitié méritant et à moitié coupable, et que le moindre de tes actes puisse faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

«Quand Hachem ton D. te mèneras vers le pays dont tu vas hériter, tu mettras la bénédiction sur le mont Guerizim et la malédiction sur le mont Eival» (11, 29)

Pourquoi le mot vénatata («tu mettras») se termine-t-il par la lettre hé (ce qui ne devrait pas être le cas) ? Parce qu'il est écrit que celui qui offre un cadeau à son ami doit toujours le faire avec générosité. L'ajout du hé montre que la bénédiction est donnée généreusement. Le Rabbi de Gour, auteur de Imrei Emet, a dit qu'on ne l'avait jamais emporté sur lui, à l'exception de deux personnes. Qui cela ? Le Rabbi était quelqu'un de très à cheval sur l'exactitude. Il fixait toutes ses activités avec minutie, à la minute près.

La raison des Mitsvot

Des coutumes de deuil interdites

«Vous êtes des fils pour Hachem votre D., ne vous tailladez pas et ne vous rasez pas entre les yeux pour un mort, car tu es un peuple saint pour Hachem ton D.» (14, 1-2).

Le Ramban écrit sur les raisons de cette mitsva : A mon avis, la raison donnée, «Tu es un peuple saint», est une promesse que les âmes subsisteront devant Lui. Comme tu es un peuple saint et consacré à Hachem, Il n'anéantira pas une âme, et il ne faut pas imaginer qu'on en est séparé à jamais. Il ne vous convient donc pas de vous taillader ou de vous raser pour un mort, même s'il est mort dans sa jeunesse. L'écriture n'interdit pas de pleurer, car c'est le mouvement de la nature de pleurer la séparation d'avec ceux qu'on aime, même lorsqu'ils sont vivants. Le Ramban termine en disant : c'est là-dessus que s'appuient les Sages pour dire qu'il est interdit de trop pleurer un mort.

Tout juif croyant peut puiser dans ce verset un encouragement dans les heures difficiles où il se trouve en présence de son mort. S'il sait que tout n'arrive que par la volonté de D. et par Sa providence, il n'y a pas lieu de trop s'affliger et de trop regretter, comme l'écrit le Ibn Ezra : «Sachez que vous êtes des fils de Hachem, et Il vous aime plus qu'un père n'aime son fils, c'est pourquoi ne vous tailladez pas quoi qu'il arrive, car tout ce qu'Il fait est pour le bien, même si on ne le comprend pas, de la même façon que les petits enfants ne comprennent pas ce que font leurs parents, mais ils leur font malgré tout confiance.» Le Sforno explique qu'il ne faut pas montrer un souci et une douleur exagérés au proche parent du mort, quand il reste un proche plus important que lui, car vous êtes des fils de Hachem, Il est votre père qui vit à jamais, et il ne convient pas de montrer trop de souci ni de manifester un deuil exagéré, pour quelque mort que ce soit. C'est effectivement la coutume des peuples, qui à la mort de leurs proches s'arrachent les cheveux, se taillent la chair à cause de la douleur, et se conduisent comme des insensés. Mais Israël est le peuple de D., il sait accepter tous les événements difficiles avec foi, même quand la justice les frappe, c'est pourquoi il n'y a pas de place pour une douleur exagérée, par exemple s'arracher les cheveux et se lacérer la peau comme le font d'autres peuples. On raconte que lorsque Rabbi Na'houm Zéev fut proche de la mort, alors qu'il était encore jeune et qu'il avait des filles à marier, il s'adressa à elles en disant : «Vous devez savoir que je ne me fais aucun souci sur ce qui se passera après ma mort, parce que vous sortez de l'autorité d'un homme pour rentrer sous l'autorité du Saint béni soit-Il, qui est le père des orphelins et le juge des veuves.»

Il consacrait un certain nombre de minutes aux repas. S'il arrivait et que le repas ne soit pas prêt, il y renonçait, car il n'y avait pas d'autre moment de libre. Tout était mesuré. Un jour, il rentra chez lui déjeuner, et il rencontra un 'hassid qui se mit à lui parler. Le Rabbi lui répondit qu'en ce moment il n'avait pas le temps. Le 'hassid dit : «Moi, depuis vingt ans je m'occupe de ma fille malade, et le Rabbi ne peut pas y consacrer même un seul instant ?» Ce fut la première fois que quelqu'un lui ferma la bouche, dit le Rabbi. La deuxième fois a été dans la ville de Gour. Il y avait un juif aveugle de plus de quatre-vingt dix ans, qui avait l'habitude de soupiner sur l'amertume de son sort. Un jour, le Rabbi lui dit : «Pourquoi soupines-tu ? Il est écrit : «Les années de sa vie sont de soixante-dix ans, et s'il est particulièrement vigoureux de quatre-vingts ans». Donc pour toi, chaque jour est un cadeau. Alors pourquoi soupines-tu ?» Le juif répondit : «Rabbi, n'est-il pas écrit que celui qui donne un cadeau à son ami doit le faire avec générosité ?»

Echet Hayil

Des fils grands dans la Torah

Quand la femme suit les voies de Hachem et qu'elle se conduit pudiquement, elle mérite des fils talmidei 'hakhamim, ainsi qu'il est dit : «Ta femme est comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison, tes fils sont comme des plants d'olivier autour de ta table». Il faut se rappeler que si la femme est à l'intérieur de la maison, alors elle mérite des fils qui ressemblent à des plants d'olivier. Pourquoi l'Écriture compare-t-elle les fils à des plants d'olivier ? Le 'Hida explique : De même que l'olive peut être mangée pour son fruit, ou pour son huile, ou être séchée, de même les fils de la femme pudique ressemblent à l'olive, certains connaissent l'Écriture et d'autres la Michna et d'autres le Talmud, certains sont sages et intelligents, et le Midrach Raba dit : «Quand elle se conduit selon les coutumes juives, avec pudeur, elle mérite des fils qui connaissent la Michna, qui connaissent l'Écriture et qui font de bonnes actions.» De même que l'huile de l'olive est pure et qu'on ne peut pas greffer l'olivier avec un autre arbre, les fils de la femme pudique sont purs, et aucune souillure ne s'y mêle. Le saint Zohar dit : «La femme doit être pudique et se cacher à l'intérieur de sa maison sans sortir au dehors, et si elle se conduit ainsi, elle enfante des fils purs comme l'olivier. L'olivier est plus important que les autres arbres et ses feuilles ne tombent pas, ni en hiver ni en été, de même ses enfants ne perdent rien, ils surpassent en importance les autres enfants du monde, et de plus son mari est béni en tout, des bénédictions d'en haut et des bénédictions d'en bas, et il est béni en fortune, enfants et petits-enfants.»

Tes yeux verront tes Maîtres

Le gaon Rabbi Chemouël Salant zatsal, le Rav de Jérusalem

En 5676 naquit le gaon Rabbi Chemouël Salant de Rabbi Tsvi Hirsch dans la ville de Byalystock. Dès sa prime jeunesse, il se fit connaître comme un grand gaon. Il étudia auprès de Rabbi Tsema'h Schapira de Keidan, et ensuite à la célèbre yéchivah de Volojine.

Plus tard, après avoir été frappé par la tuberculose, Rabbi Chemouël décida de se diriger vers Erets Israël. Il partit s'y installer, et vécut à Jérusalem dès le premier jour. Il y fut choisi pour être Rav de la ville, poste qu'il occupa pendant soixante-dix ans. Plus tard, il fonda le célèbre Talmud Torah «Ets 'Haïm», et chaque jour il s'y rendait pour prendre des nouvelles des études dans cet établissement. Rabbi Chemouël vivait dans un petit appartement, et il avait placé près de la porte d'entrée la table sur laquelle il étudiait, si bien que n'importe qui pouvait le voir et parler avec lui sans prendre rendez-vous. Dans cet appartement il recevait également le ministre Moses Montefiori et le baron de Rothschild. Rabbi Chemouël édicta de nombreux décrets en faveur de la communauté et des particuliers, et tout le monde savait qu'il était interdit de les enfreindre le moins du monde.

Tout ce qui concernait la communauté et les individus à Jérusalem, comme les envoyés, les cho'hatim, la nomination des rabbanim et des responsables de collelim, tout était réglé par lui pendant toutes ces années, jusqu'à un âge avancé. Quand il eut quatre-vingt quatorze ans son âme monta au Ciel le 29 Av 5669, et il est enterré au mont des Oliviers. Que son mérite nous protège.

Histoire vécue

Fuir la transgression

«*Si ton frère, le fils de ta mère, vient te séduire*» (13, 7)

(Ce verset est une allusion dans la Torah à l'interdiction de s'isoler avec une femme).

On raconte sur Rabbi Zalman de Vilna qu'un jour, il était dans sa chambre le Chabat en train d'étudier la Torah, et tout à coup rentra chez lui une femme qui ne savait pas que la femme de Rabbi Zalman n'était pas à la maison à ce moment-là. Rabbi Zalman craignit l'interdiction de s'isoler avec elle, et sans attendre un seul instant, il se leva rapidement et courut dehors. Au moment où la femme était entrée il portait des chaussettes sans chaussures, et c'est ainsi qu'il courut dehors, sans prendre le temps de mettre ses chaussures. Il neigeait très fort dehors, et Rabbi Zalman se tint dans la neige avec ses chaussettes sans rentrer chez lui. Puis, craignant l'interdiction d'essorer, il enleva ses chaussettes et se tint pieds nus dans la neige. Le froid perçant ne l'empêcha pas de tenir compte de l'interdiction de s'isoler avec une femme.

Question d'éducation

S'abaisser pour mieux s'élever

«Si ton frère t'est vendu... tu le renverras... donne-lui des présents...s'il te dit je ne veux pas sortir... tu prendras un poinçon». La septième année de travail de l'esclave hébreu, la Torah lui donne deux possibilités : être libéré, et alors il a droit à des présents, ou rester, et alors on lui perce l'oreille. La Torah a fixé le nombre d'années de travail de l'esclave hébreu à six ans, mais pas plus, qu'il ne commence pas la septième année pour en arriver à une servitude permanente. Il ne sortira pas non plus en liberté comme un esclave, dans une situation abaissée, mais avec une gratification qui lui donnera un statut plus élevé. Quand les bnei Israël sont sortis d'Égypte, Hachem a également tenu Sa promesse à Avraham, qu'ils ne sortiraient pas dans un état d'abaissement mais avec de grands biens. Par ailleurs, un esclave qui choisit de rester chez son maître plus de six ans ne souffrira que de l'abaissement de son statut par le poinçonnement de l'oreille. Sans ce poinçonnement, son travail dépasserait six années comme il convient à un ben Israël. C'est pourquoi c'est seulement par le changement de statut pour devenir un esclave poinçonné qu'il a la possibilité de continuer son travail.

Beaucoup d'élèves refusent de participer à leur propre éducation par crainte de ne pas réussir aux examens et de voir leur statut abaissé. Ils préfèrent ne pas venir étudier ou ne pas participer activement, car ainsi il reste la possibilité du doute, plutôt que de voir dévoilée leur incapacité. Les Sages ont déjà dit à ce propos : «Le timide ne peut pas apprendre». La solution à leur problème est : 1) De leur prouver par l'exemple de ceux qui ont réussi dans le passé, qu'ils n'étaient pas nés avec le succès mais ont pris des risques sans se dérober. Ainsi on augmentera leur confiance que c'est seulement en prenant des risques d'échec qu'il y a une chance de réussite. 2) De créer une atmosphère dans laquelle un manque de participation est quelque chose de plus méprisable qu'une participation qui n'a pas réussi, car ainsi on se ferme le chemin de la réussite. De la même façon que l'abaissement du statut de l'esclave par le poinçonnement met l'honneur de l'hébreu à sa place, l'abaissement de celui qui ne participe pas met à sa place l'honneur de celui qui participe. Malgré tout, il faut faire attention avec les élèves qui souffrent de difficultés dans l'étude ou d'un grave manque de confiance en soi. Ils ont besoin d'une attention personnelle, et pour eux il ne suffit pas de raconter des histoires de réussite ou de créer une atmosphère.